

**Monsieur le Président de la Mission
Régionale
Autorité environnementale (MRAe)
D.R.E.A.L. / A.C.A.L.
Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marché n°24
67 070 STRASBOURG Cedex BP 81005/F**

Poix-Terron,
Le 31/07/2025

Réf. : 2025/260

Objet : **Projet de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) de Launois-sur-Vence / Saisine de l'Autorité environnementale (Ae)
avant l'enquête publique
Demande d'examen au cas par cas
Dépôt numérique du dossier sur le nouveau site dédié**

Suivi : Adeline DOYEN – adeline.doyen@lescrettes.fr – 06 81 76 31 05

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 12 juin 2025, j'ai prescrit l'engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Launois-sur-Vence.

Cette procédure vise à permettre l'extension d'une entreprise artisanale installée sur le territoire communautaire depuis 20 ans (Brasserie artisanale Ardwen).

Les études menées concluent à ce que les changements apportés au PLU de Launois-sur-Vence ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Dans le respect de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, permettez-moi de vous saisir afin d'obtenir votre avis conforme au titre de cet examen au cas par cas. Les pièces du dossier associé à ce courrier de saisine vous sont transmises par voie électronique selon vos nouvelles modalités en place depuis le 26 novembre 2024.

Cette demande intervient avant le lancement ultérieur d'une enquête publique.

Dans l'attente de votre avis, et restant bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Le Président,
Bernard BLAIMONT
P/O THOMAS Daniel

